

Désignation de l'entreprise : SARL 10/10

Néant *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue	FD		FE		FF	
	biens *					FI	98 000
	services *	FG	98 000	FH		FL	98 000
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	98 000	FK		FM	
	Production stockée*					FN	
	Production immobilisée*					FO	
	Subventions d'exploitation					FP	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FQ	246
	Autres produits (1) (11)					FR	98 246
Total des produits d'exploitation (2) (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	45 567
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	33 398
	Salaires et traitements*					FY	235 720
	Charges sociales (10)					FZ	102 194
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	– dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI))	HS)	GA	1 186
		– dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	5
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	418 071
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(319 825)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	150 879
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	214 029
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
		Total des produits financiers (V)				GP	364 909
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	66 405
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
		Total des charges financières (VI)				GU	66 405
						GV	298 504
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	(21 321)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							

Désignation de l'entreprise SARL 10/10

Néant *

										Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC		
Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE 1 462		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)										HG		
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH 1 462			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)													
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)			
Impôts sur les bénéfices *										(X)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)													
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)													
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)													
RENOVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme											
	(2) Dont	produits de locations immobilières											
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)											
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *											
		- Crédit-bail immobilier											
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)											
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées											
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées											
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)											
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)											
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinques D)											
	(9)	Dont transferts de charges											
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)											
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5 77 325											
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)											
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)											
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives A6 24 869		obligatoires A9		77 325						
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7 24 869		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8								
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :											
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion										1 462			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
												Charges antérieures	
												Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 10/10		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise 132 rue Saint Genes 33000 BORDEAUX		Durée de l'exercice précédent* 12						
Numéro SIRET* 4 4 0 3 7 9 8 2 4 0 0 0 2 0		Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N clos le, 31/12/2023						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	AB	AC					
	Frais de développement *	CX	CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
	Fonds commercial (1)	AH	AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
	Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL	AM					
IMMobilisations corporelles		Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	4 222	AU	3 641	581	
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
IMMobilisations financières (2)		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	3 491 857	CV		3 491 857	
		Créances rattachées à des participations	BB	3 660 487	BC		3 660 487	
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	60	BI		60	
TOTAL (II)		BJ	7 156 626	BK	3 641	7 152 985		
ACTIF CIRCULANT		Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	70 107	BY		70 107	
		Autres créances (3)	BZ	394 104	CA		394 104	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	275 348	2 724 651		
		Disponibilités	CF	CG		871 042	871 042	
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
		TOTAL (III)		CJ	4 335 253	CK	275 348	4 059 905
		Frais d'émission d'emprunt à étaler	CW					
		Primes de remboursement des obligations	CM					
		Ecarts de conversion actif*	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	11 491 880	1A	278 989	11 212 890
		Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

certifié conforme

Signature

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 10/10		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 078 860...)		DA 2 078 860
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB 14 000
Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC
Réserve légale (3)		DD 67 886
Réserves statutaires ou contractuelles		DE
Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG 6 546 564
Report à nouveau		DH
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 34 980
Subventions d'investissement		DJ
Provisions réglementées *		DK
		TOTAL (I) DL 8 742 291
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
		TOTAL (II) DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ
		TOTAL (III) DR
DETTE (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 2 158 611
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 290 052
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 5 120
	Dettes fiscales et sociales	DY 16 814
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
	Autres dettes	EA
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
		TOTAL (IV) EC 2 470 599
	Ecarts de conversion passif*	(V) ED
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V) EE 11 212 890
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C 1D 1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 1 701 816
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 1 328 951

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SARL 10 / 10

Société à responsabilité limitée au capital de 2 078 860 euros
Siège social : 132 rue Saint Genès – 33000 BORDEAUX
440 379 824 RCS BORDEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 3 JUIN 2024**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 34 980,92 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	34 980,92 euros
Autres Réserves	6 546 564,47 euros
Soit la somme de	6 581 545,39 euros
Affecté au compte « réserve légale » à hauteur de	140 000 euros
Le solde de bénéfice distribuable s'élève à	6 441 545,39 euros
Affecté au compte « autres réserves » à hauteur de	6 233 659,39 euros
A verser à titre de dividendes aux associés	207 886 euros
<i>Soit 1 euro par part</i>	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 207 886 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 3 juin 2024.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 207 886 euros,
Soit 207 886 euros éligibles à l'abattement de 40%.

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 207 886 euros,
Soit 207 886 euros éligibles à l'abattement de 40%.

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 207 886 euros,
Soit 207 886 euros éligibles à l'abattement de 40%.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU)



- non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes ;
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt ;
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

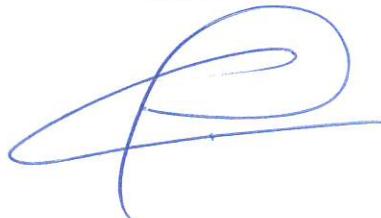
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant ;
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 3 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à BORDEAUX
Le 03/06/2024

Muriel QUILICHINI
Gérante



COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe

Certifié conforme

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 10/10

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 11 212 891 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 34 981 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/05/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 223			4 223
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	4 223			4 223
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	5 933 259	1 331 553	112 468	7 152 344
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	60			60
Immobilisations financières	5 933 319	1 331 553	112 468	7 152 404
ACTIF IMMOBILISE	5 937 541	1 331 553	112 468	7 156 627

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 455	1 186		3 641
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 455	1 186		3 641
ACTIF IMMOBILISE	2 455	1 186		3 641

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 124 759 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	3 660 487		3 660 487
Prêts			
Autres	60		60
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	70 107	70 107	
Autres	394 104	394 104	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	4 124 759	464 211	3 660 547
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 078 860,00 euros décomposé en 207 886 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 470 599 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 328 951	1 328 951		
- à plus de 1 an à l'origine	829 661	60 878	248 311	520 472
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 120	5 120		
Dettes fiscales et sociales	16 815	16 815		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	290 053	290 053		
Produits constatés d'avance				
Total	2 470 599	1 701 816	248 311	520 472
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	60 404			
(**) Dont envers les associés	211 695			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 15 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs Factures non parvenues	4 620
Total	4 620